



Yamcheltorah

Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chimone, David ben Messaouda, Haïm ben Esther, Rav Moché Ben Raziel



Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak et Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham, azriel ben Sarah et David ben Julie



Résumé de la Paracha

La parachat matot débute en définissant les lois qui régissent les voeux volontaires et les serments, qu'un homme ou une femme, s'engagerait à tenir. Elle relate ensuite, la bataille qu'ont livrée les bné-Israël aux gens de Midiane, en représailles pour les fautes que ces derniers ont fait commettre au peuple. Une fois vaincus, Moshé, sur ordre d'Hachem, répartit le butin en fonction de chaque personne. Suite à cela, les tribus de Réouven et de Gad, ainsi que la moitié de celle de Ménaché demandent la permission de s'installer dans les villes se trouvant avant le Jourdain et de les prendre à la place de leur héritage sur la terre d'Israël.

La parachat Massei, qui clôtura le livre de Bamidbar, énumère les quarante deux voyages accomplis par le peuple depuis la sortie d'Égypte. Elle définit ensuite les frontières du pays dont les bné-Israël allaient prendre possession et la manière dont le territoire devra être réparti.

Dans le chapitre 31, la torah dit :

א/ וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:

1/ Hachem parla à Moshé en disant :

ב/ נָקַם נִקְמַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מֵאֵת הַמִּדְיָנִים אַחַר תִּאָסֵף אֵל-עַמִּי

2/ Prends vengeance des bné-Israël contre les midianites ; après tu seras ramené vers ton peuple.

ג/ וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל-הָעָם לֵאמֹר הִחַצְוּ מֵאִתְּכֶם אַנְשִׁים לְצָבָא וַיְהִיוּ עַל-מִדְיָן לְתֵת נִקְמַת-יְהוָה בְּמִדְיָן

3/ Moshé parla au peuple en disant : Armez de parmi vous des hommes pour l'armée et qu'ils soient contre Midiane pour porter la vengeance d'Hachem contre Midiane.

ד/ אֶלֶף לַמַּטֵּה אֶלֶף לַמַּטֵּה לְכָל מַטֵּה יִשְׂרָאֵל תִּשְׁלַח: לְצָבָא

4/ Mille par tribu, mille par tribu, pour toutes les tribus d'Israël vous enverrez à l'armée.

ה/ וַיִּמְסְרוּ מֵאֲלֵפֵי יִשְׂרָאֵל אֶלֶף לַמַּטֵּה שְׁנַיִם-עָשָׂר אֶלֶף חֲלוּצֵי צָבָא :

5/ Ils furent donnés, de la part des milliers d'Israël, mille par tribu, douze mille hommes armés pour l'armée.

ו/ וַיִּשְׁלַח אֹתָם מֹשֶׁה אֶלֶף לַמַּטֵּה לְצָבָא אֹתָם וְאֶת-פִּינְחָס בֶּן-אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן לְצָבָא וְכָלֵי הַקִּדְוֹשׁ וְהַצִּצְרוֹת הַתְּרוּעָה בְיָדוֹ :

6/ Moshé les envoya, mille par tribu, eux et Pin'has le fils d'Élazar le cohen, pour l'armée, et les ustensiles consacrés et les trompettes de la sonnerie dans sa main.

Le **'Aroukh Laner** souligne que l'ordre émis par Hachem est au singulier, visant exclusivement Moshé. C'est donc à lui de se charger d'accomplir la mitsvah et à personne d'autre. Pourtant, la suite des versets (verset 6) montre qu'il a envoyé des hommes accomplir la requête du Maître du monde, avec à leur tête Pin'has. Pourquoi, le plus grand prophète de l'histoire se décharge-t-il d'une des dernières demandes qu'il entendra d'Hachem ? À cela, **Rachi** apporte la réponse suivante : « *Celui qui a commencé la mitsvah de tuer Cozbi la fille de Tsour, qu'il la termine !* » Cette réponse ne peut nous suffire. Certes, l'argument est cohérent, seulement, comment penser qu'Hachem ne l'ait pas pris en compte pour être valable ?

Pour répondre, le **'Aroukh Laner** apporte un midrach rabba (bamidbar, chapitre 22, alinéa 2) établissant une distinction entre la requête d'Hachem et celle que Moshé formule devant le peuple : « *Hachem dit " לָקַח נִקְמַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל Prends vengeance des bné-Israël " et Moshé répète " לָקַח נִקְמַת-יִהְיֶה לְךָ pour porter la vengeance d'Hachem contre Midiane ". Pourquoi Moshé détourne les mots d'Hachem ? Hakadoch Baroukh Hou leur a dit : " ceci est une insulte à votre égard, car ils m'ont contraint à vous punir. " Moshé a répondu : " Maître des mondes, si nous étions incirconcis, idolâtres ou si nous renions Tes commandements, ils (les peuples) ne nous détesteraient pas. Ils ne nous poursuivent qu'à cause de la torah et des mitsvot que Tu nous as données. C'est pourquoi, il s'agit de Ta vengeance (d'une vengeance en Ton nom). ».* Il apparaît donc que, de par Sa modestie, Hachem fasse primer la vengeance de Son peuple au détriment de la Sienne. C'est en réponse à cela que Moshé change la formulation en l'axant sur la gloire du Maître du monde, estimant que nous avons l'obligation de nous préoccuper de la gloire d'Hachem.

Cela nous éclaire sur notre questionnement. Lorsqu'Hachem s'adresse à Moshé, la motivation de l'attaque de Midiane se base sur Israël, il fallait « laver » l'honneur des hébreux. Qui mieux que Moshé, en tant que chef d'Israël, pour

prendre cela en charge. Toutefois, du point de vue de Moshé, la gloire d'Hachem est prioritaire et c'est sous cette bannière qu'il faut agir. En ce sens, Pin'has se doit d'être celui qui agira, dans la mesure où, depuis le début du contact avec Midiane, il est celui qui s'est attaché à cette mitsvah. Il est donc le plus désigné pour se charger de l'attaque de Midiane.

Le **Ramban** tient d'ailleurs le même raisonnement, concernant l'impôt requis par Hachem sur le butin de la guerre. Étrangement, aucune taxe n'a été mise en place pour les butins obtenus suite aux victoires contre Si'hone et 'Og. Au contraire, la torah avait interdit les cohanim et les léviim de prendre part au ramassage des richesses. La nuance entre les deux situations se trouve dans leur motivation respective. La guerre contre les deux rois, était une guerre de conquête ; celle contre Midiane visait venger l'honneur d'Hachem. Puisque dans celle-ci, Hachem est l'objet du conflit, alors les cohanim et les léviim, dont « Hachem est l'héritage » pour reprendre les mots de la torah, ont une part dans le partage des richesses.

Tentons d'aller plus loin. D'où Moshé a-t-il su que son attitude était la bonne. Sa démarche est certes bonne, seulement, comment a-t-il pu déduire qu'il s'agissait bien de ce qu'il fallait faire. N'a-t-il pas déjà commis l'erreur de détourner les propos du Maître du monde durant l'événement du puits (cf, paracha 'houkat) pour prendre le risque de commettre cette erreur à nouveau ?

Une réponse se trouve peut-être dans les mots qui concluent le second verset. Moshé y apprend qu'après la guerre contre Midiane, il quittera le monde. Nos sages enseignent (traité sotah, page 13b) que Moshé est enterré en face de Beth Pé'or justement pour contrecarrer et annuler la faute que les bné-Israël ont commise avec cette idole. La faute de l'idolâtrie est bien une transgression vis-à-vis d'Hachem. Il s'agit de nier Son existence has véchalom. De fait, Moshé comprend, de par l'annonce de sa mort, qu'il s'agissait pour le peuple

de se venger de cette erreur qu'ils ont commise, en se prosternant à cette idole. Les versets confirment qu'il s'agit là de la démarche de Moshé, puisqu'au moment de les réprimander pour avoir laissé la vie sauve aux femmes, il dira (chapitre 31, verset 16) : « *Ce sont elles qui étaient pour les bné-Israël, par la parole de Bilaam pour livrer un détournement contre Hachem à propos de Pé'or et l'épidémie sévit contre l'assemblée d'Hachem* ». Puisqu'il s'agit de s'en prendre à la représentation de leur idolâtrie, nous remarquons une particularité dans la suite des événements. En effet, toujours dans la comparaison entre cette guerre et celles des autres rois vaincus par les hébreux, la torah nous demande de cachériser les ustensiles gagnés par le peuple. Là encore une différence se fait sentir, puisque précédemment, pour les deux autres rois, cette requête est absente, le peuple pouvait garder les objets tels quels, sans avoir à intervenir sur eux pour les utiliser.

Un autre point suscite réflexion. La victoire d'Israël contre Midiane a été totale, au point que le peuple ne compte aucune perte. Ce constat merveilleux surprend les hébreux qui, pour remercier Hachem, choisissent de lui offrir un sacrifice. Cette surprise du peuple face à sa victoire intrigue, lorsque nous voyons sa réaction lors d'une autre guerre, celle contre Arad, le roi de Canaan (ou plutôt 'Amalek, comme le note **Rachi** sur place). Durant cette attaque, l'ennemi parvient à capturer une servante. Les dégâts sont déjà si graves pour les hébreux, que le peuple implore Hachem de toutes ses forces et formule des vœux pour s'assurer de la victoire. À leur écoute, Hachem leur livre l'ennemi et le peuple défait ses opposants. Finalement, il ne devrait rien y avoir de surprenant pour le peuple que de constater la survie de tous les soldats, lorsque la capture d'une servante leur paraissait si troublante et invraisemblable.

Le **'Hatam Sofer** répond en rappelant la raison de la cachérisation des ustensiles. Comme chacun le sait, seuls les ustensiles fabriqués ou ayant appartenu à un non-juif doivent subir le

processus de cachérisation. Il ne s'agit pas nécessairement de l'imprégnation de la vaisselle par des substances non casher qui rend l'objet interdit. Même un objet parfaitement neuf ne peut être utilisé. Cela s'explique par l'idée suivante. Chaque nation est gouvernée dans le ciel par un ange, il s'agit de son représentant. Ces anges impactés et la nation qu'ils représentent sont de même nature. De fait, une certaine impureté est contractée par les productions des peuples en question, de par la distance qu'ils marquent avec Hachem. Effectivement, la présence d'un ange en tant qu'interlocuteur traduit un écart avec le Maître du monde, et cette séparation se manifeste par une impureté. Concernant toutes les batailles menées par Israël contre les sept peuples vivant sur la terre promise, la Torah a déjà écrit (chapitre 14, verset 9) : « *... et vous, ne craignez pas le peuple du pays, car ils sont notre pain. Leur ombre s'est retirée d'eux et Hachem est avec nous, ne les craignez pas !* » En prenant appui sur ce texte, nos sages expliquent que l'ombre dont nous parlons concerne justement l'ange chargé de les représenter. Hachem s'est déjà occupé de cet interlocuteur, retirant à ce dernier, toute possibilité d'agir. De fait, lorsque les hébreux prendront possession des biens des peuples qui leur font face, aucune impureté ne sera encore présente. La source même de ces sources négatives a été enraillée. Le cas de Midiane est par contre différent. Il ne s'agit pas d'un des sept peuples et de fait, leur ange est toujours en fonction, conférant à chacun de leur produit, un statut d'impureté, qu'il faut retirer avant de se saisir de l'objet.

De même, la surprise des hébreux quant à leur victoire parfaite prend tout son sens. Subir la moindre perte contre les sept peuples n'est pas normal, dans la mesure où, aucun ange ne les accompagne. La victoire est déjà assurée, il ne s'agit plus que de combattre un peuple voué à la défaite. Seulement, le peuple s'attend naturellement à des pertes contre Midiane, car un tel raisonnement ne peut plus se tenir.

Une différence apparaît entre la défaite des

anges des sept peuples et celle de Midiane. Les premiers sont mis hors d'état par Hachem ; le deuxième est l'affaire des bné-Israël. Cela rejoint la réflexion de Moshé. L'affrontement contre Midiane résulte de l'affront qu'ils ont causé à Hachem par le biais de Ses enfants. Ce n'est donc pas à Hachem de se charger de neutraliser leur ange, mais au peuple de prouver que tel est son désir. Pour ce faire, Hachem déclare que la guerre serait livrée pour Israël, car c'est à eux de réparer leur erreur. Cependant, dans Sa phrase, Il insinue que l'erreur à réparer est d'avoir délaissé le Maître du monde. C'est donc vis-à-vis de Lui que les regards du peuple doivent se porter.

Le peuple a parfaitement saisi l'enjeu, et s'est totalement investi de ce travail. En résonance de cela, Hachem constate la téchouva du peuple, et, avec cette seule démarche, leur livre Midiane, de la même façon que les autres peuples..

Yéhi ratsone qu'Hachem nous accompagne toujours de la sorte et que nous aussi soyons toujours encadrés par le repentir de la moindre de nos fautes.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

=====
=====
=====
**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but cultuel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !